

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la sante

WILAYA DE M'SILA

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

NIF : 099728019000328

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/ 2023, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 65 du Décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés Publics, et des délégations de service publics

La direction de la santé et de la population de la wilaya de M'sila, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 07 /2026, relatif à :

ACQUISITION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX AU PROFIT DEL'HOPITAL 240 LITS A SIDI AISSA (WILAYA DE M'SILA)

LOT N° 01: EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE .

LOT N°02 : EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE ET REANIMATION.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges le projet est Attribué provisoirement à :

LOT	Entreprise	NIF	Montant en TTC	Délai d'exécution	Note Technique	OBS
LOT N° 01: EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE	SARL SAICAMED KHODJA ET CIE	00102805632 398328001	298.488.991.65 DA après correction	16 JOURS	95 POINTS	moins disant et qualifiés techniquement
LOT N°02 : EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE ET REANIMATION	SARL MEDILUX	09991600072 5183	157.571.217.34 DA	15 JOURS	77.29 POINTS	moins disant et qualifiés techniquement

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics.

Tout soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la 1ère parution du présent avis d'attribution provisoire auprès du secrétariat du comite des marches publiques de la wilaya de M'sila.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation sont invités à se rapprocher a la direction de la sante et de la population de la Wilaya de M'sila, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cette annonce pour leur communiquer ces résultat par écrit